Dernière Heure

La santé de M. Waldeck-Rousseau

L'état du président du Conseil

Paris, 3 mars. — Le président du Conseil a passé une nuit assez agitée, mais son état continue à être aussi satisfaisant que possible.

Le docteur Pointrier et Babinsky ont rédigé, ce soir, le bulletin suivant :

Le malade a été assez satisfaisant. Le pansement des diverses plaies a eu lieu ce matin. Leur réunion s'effectue régulièrement, sans fièvre. Repos absolu.

Les démarches des puissances étrangères

Les souverains et les gouvernements étrangers ont tous télégraphié à leurs représentants à Paris pour leur demander des nouvelles de la santé de M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil.

Le comte Lamsdorff a chargé l'ambassadeur de Russie à Paris d'exprimer à Mme Waldeck-Rousseau la vive part qu'il prend à ses ennuis.

Le roi de Grèce a chargé le ministre de Grèce à Paris de transmettre à Mme Waldeck-Rousseau le vœu pour le prompt et complet rétablissement de son mari.

Le gouvernement espagnol, le roi de Serbie, le prince de Monténégro, le roi des Belges, le marquis de Landowski, etc., ont également fait parvenir à Mme Waldeck-Rousseau leurs vœux pour le prompt rétablissement du président du Conseil.

GRAVES BAGARRES

Arrestations de Libertad. — Autres arrestations.

Paris, 3 mars. — A la suite des bagarres à la Bourse du Travail le service des recherches a fait procéder à l'arrestation de l'anarchiste Libertad, principal instigateur des troubles.

Libertad sera poursuivi pour provocation à actes de délit, immédiatement suivie d'effet, par suite de ses harangues aux agents, lorsque, se trouvant sur les marches de la Bourse, il les pressait qu'ils allaient être écharpés, non pas par haine pour eux personnellement, mais bien contre leur groupement chargé de défendre la société actuelle.

Autres arrestations

Dix-neuf personnes arrêtées hier seront poursuivies et le préfet de police va demander l'expulsion des étrangers ayant pris part aux troubles.

La Bourse du Travail

On déclarait ce matin à la Préfecture de police que la Bourse du Travail n'était pas fermée, mais que le préfet de police allait demander que la commission exécutive de la Bourse soit dissoute et ne pas prêter ses salles à des gens n'appartenant à aucun groupement corporatif et qu'elle veuille bien à l'avenir s'en tenir à l'observation stricte de ses règlements.

LA CONFÉRENCE DES SUCRES

La Convention publiée par l'« Etoile Belge »

Bruxelles, 3 mars. — On assure de sources autorisées que le projet de convention sucrière publié par l'*Etoile Belge* n'est pas connu officiellement. Le Bulletin économique », ne donne pas le texte complet.

Un autre journal affirme aujourd'hui que quelques-unes sont encore probables.

EN BOHÊME

Prague, 3 mars. — La Société centrale d'agriculture a adopté hier dans une assemblée générale très nombreuse une résolution déclarant que les décisions de la Conférence des sucres de Bruxelles constituaient un danger imminent pour la culture en Bohême et que leur mise à exécution aurait une action néfaste sur la vie politique et les conditions sociales de la Bohême.

Plus loin, la résolution exprime l'espoir que le gouvernement agira résolument de façon à préserve la production agricole et l'industrie.

En concluant, elle fait réalisation de la nécessité d'un règlement légal de la question des sucres.

Suicide d'un étudiant russe

St-Pétersbourg, 3 mars. — L'étudiant Domitzen s'est suicidé. Le bruit court qu'il avait été désigné pour tuer le général Wanowski, ministre de l'instruction publique et qu'il aurait préféré se suicider.

La Guerre au Transvaal

Excellente situation des Boers

Il y a quelques semaines, dit le *Temps*, le général Botha a fait savoir à M. Krüger que le plan qu'avait adopté le général Kitchener pour les Boers en ce moment et que si elle ne se modifiait pas, **il prévoyait l'impossibilité pour les troupes anglaises de se ravitailler ou de continuer l'hiver dans le Sud.** Ce renseignement nous vient de source très certaine. L'événement qui vient d'avoir lieu dans l'est de l'Orange ne peut pas rendre assez grave pour modifier considérablement cet optimisme.

Il ne faut pas oublier que, dès le début d'avril, les autorités commencent à en campagne s'arrêtent. Or, on l'a vu depuis deux ans, le moment où les Boers se refont ; c'est aussi le moment où les ennemis — jusqu'à présent sans résultat. — tâchent probablement les Boers vont faire comme l'année dernière des irruptions au Cap, d'autres commandos se cantonneront dans le nord du Transvaal et l'extrême-est de l'Orange, d'autres iront dans l'Ouest.

Spéculons à ce sujet, un fait piquant : **dans une partie occidentale du Transvaal la plupart des districts sont pratiquement administrés par des indroots transvaliens.**

Le désastre de Klerksdorp

Londres, 3 mars. — La liste officielle des pertes anglaises publiée aujourd'hui donne le chiffre de 700 hommes à Kandjiaste, près Klerksdorp (affaire du convoi), une liste supplémentaire de 9 officiers et 61 hommes tués, 2 officiers et 20 hommes blessés ; 30 officiers et 342 hommes disparus, supposés prisonniers ; un total de 460 hommes relatés.

Les 700 hommes tués étaient contenus par le rapport de lord Kitchener d'hier.

L'inhumanité des anglais

Bruxelles, 3 mars. — Le *Petit Bleu* rapporte une lettre privée reçue à Londres renonce que les anglais ont fusillé en janvier, à Sodo (Transvaal) un jeune Boer de Sudjo, qu'ils avaient pris prisonnier et dont le père qu'ils ont fait prisonnier d'un officier anglais de la Bonne.

Les « Bluff » de Kitchener

Le bilan de bétail capturé — Une commission d'évaluation des pertes boers.

Les chiffres publiés dans les deux jours de la guerre du Transvaal, que ce pays nourrit qu'une très faible quantité de bétail pendant six mois de l'année. Or, les chiffres annoncés par lord Kitchener laisseraient croire qu'il y a une quantité énorme de toute espèce de bétail.

La chose n'est guère croyable. D'ailleurs **étant données toutes ces captures comment se fait-il que les soldats et les camps de concentration.**

Il est vrai que les Kaffrs contrats pour la nourriture de la viande nécessaire aux les bêtes capturées dans les batailles servent de nourriture aux soldats ?

A propos des nombreux chiffres de pertes boers donnés par le War Office, les journaux publient la note suivante qui a paru dans un journal australien le *Sydney Bulletin*.

La manière d'évaluer le nombre de tués dans la guerre de l'Afrique du Sud est une pure comédie. Après un combat, il y a toujours des Cafres qui viennent dans les camps anglais.

Ces indigènes, qui la plupart du temps ne peuvent pas compter jusqu'à dix, sont questionnés et leurs récits sont accepts comme véridiques. Un jour, l'auteur de cet article se trouva emporté très près de l'ennemi, par son cheval qui s'était emballé.

Après la retraite des Boërs, l'auteur visita une hauteur qui avait été occupée par l'ennemi et ne vit aucun mort. Et pourtant, quelques jours après, on était dépêche au War Office annonçait que 32 Boërs avaient été tués dans ce combat !

Je n'y comprends rien, jusqu'au moment où notre conducteur indigène nous expliqua l'affaire.

Désignant du doigt un autre Cafre, il dit : « Vous voyez le Kaffr là-bas ? » (il n'a pas indiqué ont de ces grands noms). Lui grand menteur.

Lui est venu au camp et a raconté au grand chef beaucoup tués. Les pas vu combat du tout. Lui terribly grand menteur. »

Voilà comment le service des renseignements britanniques se procure beaucoup de ses informations.

Grave accident de chemin de fer à BOUSSU

Un serre-frein tué, un autre grièvement blessé

Mons, 3 mars — Un épouvantable accident est arrivé la nuit dernière sur la ligne de Warcq-quignies-Saint-Ghislain.

Un train de marchandises, quittant Warcq-quignies à 2 h. 35, devait, un kilomètre plus loin, séparer cette localité de Boussu, lorsque soudain, douze wagons de queue se détachèrent par suite de la brusque rupture des chaînes d'amarrage. Le mécanicien, qui ne s'aperçut pas du fait, ne s'aperçurent de cet accident.

Le tronçon de queue du train, après avoir rattrapé un moment, acquit bientôt une vitesse considérable, et il vint buter avec un bruit formidable contre le tronçon de tête, que le mécanicien faisait marcher à petite allure à cause du brouillard qui régnait alors.

Le choc fut épouvantable, et cinq wagons chargés de charbon furent pulvérisés. Un serre-frein, nommé Clement Wiquin, 25 ans, eut la jambe droite coupée.

Un autre serre-frein, nommé Léon Mathyns, dit « Porion », âgé de 35 ans, marié et père de famille, fut tué sur le coup. On a retrouvé son corps affreusement mutilé sous un amas de décombres de toutes sortes.

Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités. Le brouillard est cause de tout, dit-on, car sans lui le mécanicien se serait aperçu que le train s'était scindé en deux tronçons.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Audience du 3 mars

Ministère public : **M. Lavoix**, conseiller. — Ministère public ; **M. Schuler**, avocat-général.

1re affaire :

Meurtre à Roubaix

L'affaire de la rue Blanchemaille

Amédée Dhaze est un jeune ouvrier de Roubaix, sur qui les meilleurs renseignements sont fournis. Il a vingt ans à peine. Depuis quinze ans sa mère est veuve et ils habitent ensemble rue Blanchemaille, cour Duquesne, **vis-à-vis de la rue Saint Vincent de Paul. Ils y vivaient** paisiblement au milieu de l'estime générale, quand le drame se produisit. Le voici, tel que le précise l'acte d'accusation :

L'acte d'accusation

Le 14 décembre 1901, vers six heures du matin, le sieur Albert Lepers, tisserand à Wasquehal, qui, à cause de ses habitudes d'ivrognerie et de la violence de son caractère, vivait séparé de sa femme, se rendait dans la cour Duquesne, à Roubaix, où elle habitait.

Après avoir lui avoir cherché querelle, il la violenta ; mais aux cris et aux appels au secours poussés par sa femme, il prit la fuite ! un voisin Amédée Dhaze, se mit à sa poursuite. Il le rejoignit dans la rue Saint-Vincent-de-Paul, où lui porta avec un ciseau à froid, plusieurs coups à la tête, au cou et à l'épaule ; il rejoignit ensuite sa demeure pendant que la victime vint s'effondrer à quelques mètres de là et se tordre sous le coup.

Dhaze prétend que c'est par suite d'une méprise qu'il a frappé Albert Lepers : il était occupé chez lui à confectionner un coffre, quand il entendit appeler au secours ; sa mère étant sortie pour aller chercher de l'eau, il crut reconnaître sa voix ; surpreuant un homme qui s'enfuyait, il eut l'idée qu'il était l'agresseur de sa mère et s'était mis à sa poursuite ; il lui avait dit-il, demandé des explications. Comme cet homme s'éloignait sans répondre, il lui avait porté plusieurs coups du ciseau à froid qu'il tenait à la main, sans avoir aucunement l'intention de lui donner la mort.

Dhaze n'avait, en effet, aucun motif de haine contre Lepers, qu'il ne connaissait pas. Il est né à Tourcoing le 29 juillet 1882, il exerce la profession de tourneur en bois à Roubaix. Il ne pas d'antécédents judiciaires et est bien noté.

Les débats

M. de Lauwereyns, du barreau de Lille, est assis au banc de la défense.

Dhaze, vêtu de noir, est un jeune homme d'aspect sympathique. Il répond avec abondance au cours des débats, et ses larmes paraissent sincères.

M. Lachè, commissaire de police à Roubaix, résume l'enquête à laquelle il a été livré. M. Castiaux-médecin-légiste, précise les conclusions qu'il a faites. L'un des coups de ciseau, une arme tranchante, a pénétré dans l'oreille droite, perforé le crâne, faisant de la bouillie dans le cervelet. Un autre, celui qui a déterminé la mort, a pénétré dans le dos, coupé net la clavicule, traversé toute l'épaule, rasoirant ainsi sous l'aisselle. Il a aussi perforé l'artère carotide.

Le moribond a été relevé baignant dans son sang et ses vêtements que l'huissier Bouvier a vus les yeux de plus en plus obscurcis par le sang. Le corps en était couvert des pieds à la tête, et Lepers est mort, dit le docteur Castiaux, saigné à blanc.

La femme Lepers raconte la scène qui s'était produite chez elle et dans la cour entre elle et son mari. Le témoin Legache qui a assisté à la scène ultime du meurtre, prétend que Dhaze a frappé une première fois Lepers qui fut se défendre plus sur le trottoir devant l'école maternelle de la rue St-Vincent de Paul, puis trois fois au milieu de la rue en disant : « Crève, salop ! »

Les femmes qui se trouvaient sur le trottoir auraient repris en chœur : « Qu'il crève ! c'est un salop qui vient « du matin » battre sa femme ! »

Dhaze ne se rappelle point ces propos, mais prétend n'avoir frappé qu'au milieu de la rue comme un fou, sans plus savoir ce qu'il faisait.

M. Schuler, avocat-général, a sévèrement requis, n'admettant pas comme vraisemblables la version du meurtre. Il a soutenu qu'il n'est rien et s'attache à démontrer que le crime doit avoir un mobile qu'on n'a pu démêler, mais ne peut nullement s'expliquer par une erreur. Il ne s'oppose au bénéfice de l'excuse de jeunesse, il veut à tout prix obtenir une condamnation et la réclame avec une grande énergie.

Me De Lauwereyns réclame l'acquittement avec une éloquence non moins grande, et démontre victorieusement que la méprise fatale invoquée par Dhaze est non seulement vraisemblable mais la réalité pure. La fatalité seule est responsable d'un semblable malheur ; l'accusé n'en est pas coupable. Le mobile qui l'a poussé, c'est le pleur pur et le plus beau qui soit, c'est l'amour filial exaspéré par une illusion horrible. Il n'est justiciable que de sa conscience et aucune peine ne peut le frapper. Quant à la loi Bérenger, elle n'est faite que pour ceux qui ne méritent pas de la peine et ne peut pas pour légitimer une peine quelle qu'elle soit à la charge d'un non-coupable.

M. Schuler réplique, Me de Lauwereyns aussi. Le jury prend un intérêt croissant à ce feu croisé.

Finalement le jury rapporte un verdict négatif. **Dhaze est acquitté.**

Le jugement a été prononcé au milieu d'un silence à peine interrompu par quelques applaudissements étouffés.

Dhaze, délivré de ses chaînes, se jette en pleurant dans les bras de sa mère et quitte le Palais au milieu d'une foule qui lui paraît d'autant plus sympathique que l'accusation a été plus tenace.

2e affaire

Assassinat à Croix

Salle comble également pour la deuxième affaire. où Me Dubron est assis au banc de la défense.

L'accusé, comme Dhaze, est de physionomie sympathique. Il a trente ans. Il porte la barbe. Mais tandis que Dhaze a pleuré à chaudes larmes durant toute son affaire, Dubecque n'aura que des sanglots secs durant les trois quarts de son affaire.

Le drame qui s'est déroulé à Croix est ainsi précisé dans l'acte d'accusation.

L'acte d'accusation

Un employé de commerce demeurant à Croix, Henri Delbecque, 31 ans, né à Roubaix, jouait aux cartes, le 24 novembre dernier, dans l'estaminet de M. Catteau, à Croix, avec son père connu sous le surnom de Dubecque, Carlos Rogier et Despierre comme adversaires.

A la fin d'une partie, une discussion éclata entre Despierre et Delbecque fils, au sujet de l'enjeu ; ils échangèrent des injures, puis les en vinrent aux mains, et se livrèrent l'un sur l'autre à quelques violences sans gravité. C'est Delbecque qui le premier commença les violences sur Despierre. Le cabaretier Catteau les ayant séparés, Delbecque, a dit à Despierre : « Tu m'as donné un coup, mais je t'aura ! » puis il en sortit.

Il est rentré quelques minutes après, suivi par sa femme, et a pris avec elle une consommation au comptoir. Etant là, il a de nouveau proféré des menaces contre Despierre, qu'il a dit à sa femme, en parlant de ce dernier : « Tu vois cet homme-là, dans dix minutes, il est mort ! »

Presque aussitôt, il a frappé Despierre à la porte comme s'il partait, mais après avoir parcouru quelques mètres, il s'est retourné, a retiré de la poche de son veston un revolver qu'il venait de prendre, et a tiré à 4 m. 50, et qui s'était remis à table pour faire une nouvelle partie de cartes.

Deux balles vinrent frapper le mur derrière Despierre, de chaque côté et à quelques centimètres de la tête du malheureux qui s'était assis dessus de la clavicule droite, avait traversé la trachée de part en part, passé derrière la clavicule gauche, blessé les vaisseaux sous-claviers, perforé le poumon droite, pénétrant dans le sommet du poumon gauche, déterminant une hémorragie abondante et un écoulement de sang dans les voies respiratoires, qui ont causé la mort.

Delbecque reconnaît les faits qui lui sont reprochés ; il nie toutefois avoir tenu à sa femme le propos qui lui est imputé, et dit qu'il ne sait pas ce qui s'est passé entre Dubecque et lui.

Delbecque n'a pas d'antécédents judiciaires, mais il est d'un caractère très violent.

Les débats

M. Séguin, commissaire de police à Croix, rapporte les renseignements qui, mis en renseignements que son enquête lui a permis de recueillir sur Delbecque. Il s'efforce de le représenter comme un homme violent.

Le docteur Castiaux, médecin-légiste, a procédé aux constatations. La balle qui a atteint Dispierre a pénétré au-dessus de la clavicule et a traversé le corps diagonalement, allant se loger dans le poumon droit où elle s'est opposé.

Un témoin explique comment la querelle s'est élevée : une pièce de deux sous qui devait être jouée sur un carreau de cheminée qui lui sont reproché, et constata la disparition. Il accusa aussitôt son partenaire, le brave Despierre, de se l'être approprié, l'appelant : Bloq et voleur ! Despierre nie le fait.

Delbecque lui donna un soufflet.

Despierre riposta par quelques coups d'ongle qui produisirent sur le visage de l'accusé sept ou huit égratignures. C'est alors que Delbecque s'en alla chercher son revolver.

Un autre témoin, contremaître au peignage Motte, rapporte qu'il y a six ans, ayant donné son livret à Delbecque qui était alors chef trieur celui-ci l'injuria deux heures durant, le menaçant de mort.

Un autre ex-aide, il y a cinq ans, assista à une scène de violences entre Delbecque et sa femme. Celle-ci était enceinte et Delbecque lui porta un coup de pied dans le ventre.

Un vif incident s'est produit au cours des dépositions. M. Lavoix venait de rappeler des faits relatives contre la moralité de l'accusé, dans un dossier étranger à la procédure soumise au jury.

Me Dubron a aussitôt déposé des conclusions tendant à ne faire donner acte de ce fait, le dossier étant étranger à la procédure soumise à la défense. Après que Me Dubron eût développé ses conclusions, un échange d'explications a tout apaisé. Il a été convenu qu'on ne ferait pas grâce de l'argument et le défenseur a retiré ses conclusions.

M. Schuler a demandé au Jury de retenir *l'homicide et la préméditation* qui lui sont reprochés et Dubecque des circonstances atténuantes.

Me Dubron s'est attaché à démontrer que l'accusation n'avait dévoilé de son client que les côtés sombres, et qu'il avait omis toutes ses qualités. Pourtant un commissaire de police de Roubaix avait, après enquête fait sur lui, un rapport extrêmement élogieux, mais on s'est bien gardé de le citer : on a cité M. Séguin.

Me Dubron lit une foule de certificats qui suivent Dubecque à travers toute son existence, et démontrent qu'il a constamment été un employé sérieux, qui n'a eu pour lui-même l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

Même depuis les faits cette sympathie s'est manifestée de façon la plus touchante et tous persistent à considérer Dubecque comme plus malheureux que coupable. Coupable il l'a été, mais dans un seul moment d'aberration et d'inconscience qui a brisé une existence honorable et pleine de promesses. Il est impossible de faire de Dubecque un forçat comme le voudrait le ministère public. et Me Dubron tire dans ce but ses derniers effets de la situation de la malheureuse femme et de la pauvre fillette de l'accusé. Dubecque est condamné à **cinq ans de prison.**

Chronique Régionale

LES DÉCORATIONS du Ministère de l'Instruction publique

Voici la liste complète des décorations académiques dont nous avons commencé la publication dans notre numéro d'hier :

Officiers de l'Instruction publique

Sont nommés *officiers de l'Instruction publique* :

MM. le docteur Roche, délégué cantonal à Jeumont — Sculfort, délégué cantonal à Maubeuge — Barbe, avocat, à Lille — Bourdon, directeur des travaux municipaux à Lille. — Bremart, maire de Lourches — Docteur Cano, président de la Mutualité du canton d'Ardres — Carlier, inspecteur des enfants assistés du Pas-de-Calais — Chigot, architecte à Lille — Demay, avocat, vice-président de la Société de Géographie à Dunkerque — Evrard, conseiller municipal à Douai.

Lambert Evrard, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Folquin — Guillot, directeur de diverses sociétés musicales à Dunkerque — Lefebvre, publiciste, secrétaire de l'Association des Anciens élèves du collège de Boulogne-sur-Mer — Lemaire, membre du bureau d'administration des écoles normales de Douai — Lemoine, conseiller général, maire d'Haluines — Meyer, conducteur des ponts et chaussées à Dunkerque — Mizingue, compositeur de musique à Lille — Monfis, à Roubaix.

Nearman, directeur de l'Ecole communale de musique de Dunkerque — Pigache, chef des bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Lille — Place, maire de Saint-Sauve — Plée, colonel commandant le 8e d'infanterie — Docteur Pollet, médecin des Ecoles normales de Douai — Mme Poulet, femme de lettres à Douai — MM. Poitez, juge de paix à Arleux — Reveillez, secrétaire général de la mairie de Boulogne-sur-Mer — Docteur Wermaere, conseiller municipal à Hazebrouck — Warembout — Warquin, dit Vérin, artiste lyrique à Paris.

Officiers d'Académie

Sont nommés *officiers d'Académie* :

MM. Aisbert, directeur du Mont-de-Piété de Lille — Allouchery, administrateur à Hersbelles — Bailleul, publiciste à Dunkerque — Barisel, directeur de l'Harmonie municipale à Laventie — Barrez, maître de verrerie à Arques — Baude, médecin-inspecteur des écoles de Douai — Bequart, architecte à Quesnoy-sur-Deûle — Docteur Berquet, administrateur du collège de Calais.

Bertrand, avocat général à Douai — Bezin, conseiller municipal à Cambrai — De Bil, pharmacien à Houdschoote — Bedvin, sous-directeur des contributions directes à Douai — Bouthiteaux, délégué cantonal à Cambrai — Bosquet, président de chambre à la Cour d'appel de Douai — Boschery, professeur de gymnastique à Lille — Bouillet, maître de Hubecourtes ;

Coulisset, inspecteur divisionnaire du travail à Lille — Brasseur, conseiller municipal à St-Martin-les-Boulogne — Docteur Brouquart, conseiller municipal à Lumbres — Bin Bouchard, professeur au Conservatoire de Lille — MM. Bury, maire de Loon-Plage — Docteur Burtuille, chirurgien en chef du Bureau des bureaux de Roubaix — Canda, vétérinaire, conseiller municipal à Lillers — Carlier, conseiller municipal à Cambrai — Carpentier, compositeur de musique à Roubaix — Docteur Castaud conseiller général à Vieux-Condé.

Caudevelle, photographe à Boulogne-sur-Mer — Cambou, professeur de musique au Collège de Bethune, directeur de l'Harmonie municipale et de l'Ecole de musique de Bailleul — Conis, délégué cantonal à Bondues — Coquempot, conseiller municipal, adjoint au maire à Frugres — Alfred Croisette, publiciste à Lille Debacker, professeur, à l'Ecole communale d'architecture à Dunkerque — Decheny, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Sauve — Decrombecque, délégué cantonal à Hazebrouck — Dehove, conseiller d'arrondissement à Preux-au-Sart — Delahaye, officier de santé à Solesmes. — Delattre, professeur de musique à La Bassée — Delaunoy, chef du bataillon du génie hors cadres, chef d'état-major du gouvernement militaire de Lille — Delebart, président du Musée industriel de Lille — *Delombre, maire d'Aubigny-en-Artois* — Derrevaux, critique musical à Lille — Dienne, professeur au Conservatoire de musique de Lille — Docteur Dominicy, conseiller de musique, à St-Pol-sur-Ternoise — Dormy, secrétaire de la mairie de Condé-sur-Escaut — Douay, juge de paix au Quesnoy.

Dubois, compositeur de musique, directeur de la Société philharmonique d'Arras — Duflot, président de l'Association amicale des Anciens Elèves des écoles laïques de Somain — Dufourmentelle, ancien instituteur à La Herlière — Duprez, juge de paix à Valenciennes — Eronut, adjoint au maire de Merville — Favier, chef de bureau à l'Hôtel-de-ville de Lille — Ferrier, centonale — Mme Faye, professeur à l'Ecole nationale de musique de Boulogne-sur-Mer — Feuillade, membre de la Chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer — Fontaine, délégué cantonal au maire de Maubeuge, délégué cantonal — Fontelhayé, adjoint au maire de Valenciennes.

Fourgeaud, sculpteur à Tourcoing — Gabelle, professeur au Conservatoire de musique de Lille, cor solo au Grand-Théâtre — Gaillardot, juge de paix à Lens — Mlle Gauteline, professeur à l'Ecole nationale de musique, à Douai — Gérard, maire d'Annin, délégué cantonal — Ghisquiere, architecte, professeur à l'Ecole des Beaux Arts de Lille — Gillet, professeur de musique à Dunkerque — Gillot, agent voyer à Marcoing, délégué cantonal — Gourray, artiste peintre à Boulogne-sur-Mer — Hubert, directeur départemental des postes et télégraphes à Lille.

Hachettet, vice-président de la Société industrielle du Nord de la France, à Marquette. — Hurel, conseiller municipal et délégué cantonal à Anichin, Hurel, professeur à l'Ecole municipale de musique à Dunkerque. — Laurent-Morichon, président de l'Association amicale du Mérite agricole de la région du Nord à Auchy-au-Laurette, délégué cantonal à Lillers — Lalut, membre de la commission scolaire du comité de la Caisse des Ecoles, président de la Société symphonique de Lille — Lamarque, ingénieur en chef, état départemental des ouvriers d'art, du Conseil de prud'hommes, de la commission du travail à Calais.

Lacot, *professeur de musique, chef de l'Harmonie* municipale, d'Avion — Leclercq, artiste peintre, à Equehen — Lecomte, adjoint au maire de Tourcoing, délégué cantonal — Lefebvre, pharmacien, à Bailleul — Lefebvre, à Douai — Lingès-Six, secrétaire-trésorier, à la Chambre des imprimeurs du Nord, à Lille — Linon, maire de Pelver — Lordin, vice-président du Dernier des Ecoles laïques, à Armentières — Le docteur Mahé, conseiller municipal, délégué cantonal à Verton — Manouvrier, secrétaire en chef de la sous-préfecture, de Dunkerque — Maquet, directeur de concerts artistiques, à Lille — Martin, vice-président de la Société des Voyageurs et employés de commerce, à Lille.

Mary, fondateur et président de l'Union chorale de Blanc-Misseron — Maugendre-Villiers, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille — Mercier, secrétaire de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Franklin, à Lille — Meyer, rabbin du culte israélite à Valenciennes — Miet, imprimeur-lithographe, membre de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des Arts, à Dunkerque — Monguy, professeur à l'Ecole nationale de musique de Douai — Mouchon, directeur du comité de patronage de l'Ecole primaire supérieure de filles de Roubaix.

Morel, ancien instituteur à Grenchy-les-La Bassée — Morel, secrétaire de la sous-préfecture d'Hazebrouck. — Petitcolas, secrétaire de la rédaction de la *Dépêche de Brest*, ancien journaliste à Lille — Piquet, instituteur en retraite à Thiembronne. — Pinsard, instituteur honoraire, commis départemental à l'inspection académique du Pas-de-Calais. — De Poorter, professeur de musique à Lille, basson au Grand-Théâtre.

Poitier, délégué cantonal à Temoleuve. — Pouvine, industriel à Bapaume — Pruvost-Caron, président de la délégation cantonale à Frugres — De Quandalle, maire d'Auchy-les-La Bassée — Rajat, délégué cantonal, membre de la commission scolaire et de la Caisse des Ecoles à Lille — Ronfort, archi cole à Auchy-lez-Hesdin — Sander, secrétaire de la délégation cantonale à Hazebourdin — Sauvage, architecte à Lille — Savary, ancien instituteur à Fromelles — Seyffine, publiciste à Cambrai — Sirot, architecte à Douai — Sotiet, membre de la commission historique départementale, à Lambersart.

Teiler, secrétaire de la mairie — Théry, secrétaire général adjoint à la Société de Géographie de Lille — Thibaut, receveur des postes et télégraphes à Anzin — Docteur Thierry, conseiller d'arrondissement à Orchies — Tribourdeaux, conseiller général, délégué cantonal à Lille — Turpin membre du bureau de l'Association des anciens élèves du collège de Douai — Valenducq, membre fondateur de la société des Amis de l'Université de Lille.

Wimbenbrin, directeur de l'Harmonie municipale de Cambrai — Wendelen, président de sociétés musicales à Condé-sur-Escaut — Verbiese, directeur d'un laboratoire de chimie appliquée à l'industrie à Lille — Wallart, délégué cantonal à Pont-à-Vendin — Wallet, publiciste à Saint-Pol.

Funérailles de M. Tahon-Fauvel

Nous donnerons demain le compte-rendu des funérailles de M. Tahon-Fauvel avec les discours qui y ont été prononcés.

Les Bonapartistes à Douai

Le parti de l'appel au peuple, a tenu dimanche après-midi, dans la salle du café du *Bon Gold*, une réunion présidée par M. Raoul Wagon. Une centaine de personnes étaient présentes.

Deux avocats étrangers, M. de Moro Giafferi, de Paris et Rouffet de Lille, ont prononcé des discours d'une extrême violence contre le gouvernement.

Finalement l'assemblée a voté une adresse au Prince Victor Napoléon dont elle appelle le retour de tous ses vœux. Puis à l'unanimité, elle a décidé d'appuyer dans l'arrondissement de Douai, les candidatures de MM. Corbeteux et Dans à la lutte contre le parti de la République et de ramener en France le gouvernement d'un Bonaparte.

LE SPORT

Stade Roubaisien

Un *crack* d'entraînement, qui a réuni 13 partants, a été course hier matin, sur un parcours accidenté de 1.500 mètres environ. Le classement qui suit : 1er Paul Hache, qui arrive précédant le second, Dédecourte du Stade, 3e Lemaire dans l'ordre suivant : Touzet, Vecray, A. Catteau, P. Catteau, et les autres distances. Le temps de ces parcours fait bien augurer pour le Cross international du 16.

Sur le terrain du stade, devait être joué un match dans l'après midi.

Un avis parvenu le matin informait le S. R., que les matchs qui devaient avoir lieu à Lille, entre l'équipe 1 de l'Olympique-Lillois et l'équipe 1 du S. R., à Roubaix, entre les équipes II, de ces deux clubs, ne pouvaient se jouer. Conséquent, les agnes I et II du Stade, n'ont pour cela pas tié lâche et sur le terrain du pont de Croix se sont rencontrées toutes deux.

L'activité de part et d'autre a permis d'apprécier le jeu intéressant des équipes, ce qui fait heureusement présager du développement du Stade Roubaisien.

La partie d'entraînement, arbitrée avec tact par M. Wattelle, de l'U. S. T., a été jouée avec un entrain admirable et à ra fin les équipes se sont séparées se donnant rendez-vous à la réunion générale du cafe Belle-Vue, mercredi prochain, à 8 heures.

Union sportive Tourcoingeoise

Match U. S. T. 4 — S. C. R. (4) — A 9 h. 1/2, sur le terrain du Sporting Club Roubaisien, a lieu un match entre l'équipe 4 de l'U. S. T. et l'équipe 1 de ce club.

L'équipe 4 renforcée par Gos et Sruyre a gagné le match par 8 buts à 3 au S. C. R. (1)

Match U. S. T. 3 — I. D. N. 2 — Ce match a été joué à Tourcoing, au Parc Vaisin et l'équipe 3 perte de Bethune. Partie très amicale qui s'est terminée sans résultat. Chaque équipe ayant marqué 3 buts.

M. Smail, de l'Il, arbitre, a bien fait ses rencontre et a permis de constater les progrès énormes faits par la jeune équipe de l'Institut Industriel.

Match de la Coupe des Flandres. — Le match le plus important jouer par l'U. S. T. était la rencontre avec l'Iris Club dans le « Challenge Preuje, ou coupe des Flandres ».

Ce match a été joué à Bergues sur le magnifique terrain du Cercle sportif Brugeois par un temps splendide et devant plusieurs milliers de spectateurs, il a été passionnant de commencement à la fin et les spectateurs, tous Brugeois, ont pu admirer d'appiaudir les beaux coups des joueurs, l'U. S. T. a triomphé par 4 buts à rien sont Iris, et se trouve en série désigné pour jouer le match de concours entre les meilleures clubs des Flandres française et belge.

ROUBAIX

PA MES ACADÉMIQUES

Dans la promotion d'hier, quatre de nos concitoyens y ont été compris :

M. Jean Monfis

M. Jean Monfis, depuis plusieurs années officier d'Académie, a eu la rosette d'officier de l'Instruction publique.

M. Monfis, ancien chef, agent-comptable de l'Ecole nationale des Arts industriels, a rendu assez de services à cet établissement et à l'enseignement industriel pour que nous applaudissions de tout cœur à la nouvelle distinction dont il vient d'être l'objet.

M. Gaston Monvoisin

Depuis de longues années, M. Monvoisin Gaston Albert-Auguste rend de signalés services à l'enseignement laïque et à la cause républicaine.

Né à Fourmies en 1857, élève de Châlons, négociant à Roubaix, M. Monvoisin est délégué cantonal depuis 1895 et membre du comité de patronage de l'Institut Sévigné depuis 1895.

La distinction dont vient de l'honorer M. le ministre de l'Instruction publique récompense une longue suite de dévouement à la cause laïque et au gouvernement républicain.

Les palmes accordées à notre ami Gaston seront favorablement accueillies par tous ceux qui ont pu se rendre compte de tout le dévouement, de toute l'abnégation dont M. Monvoisin était capable lorsqu'il s'agit de défendre l'enseignement laïque et la République laïque.

Nous félicitons sincèrement M. Monvoisin de la distinction dont il vient d'être l'objet.

Montigny Fernand-Charles

Figure bien connue et très sympathique que celle de notre ami Montigny Charles, photo-colo de la *Grande-Harmonie*, professeur aux Ecoles académiques de Roubaix.

Né à Duvel le 28 mai 1858, élève de Boulecourt classe de piston, à Douai, prix d'excellence de piston en 1878, piston de la musique de l'école d'artillerie de Douai, M. Charles Montigny est professeur de musique à l'Ecole nationale de Roubaix depuis 1881.

Six succès comme professeur, son talent comme piston solo de la Grande Harmonie justifient amplement la distinction méritée dont il vient d'être l'objet.

Toutes nos félicitations à notre ami Montigny.

Le docteur Butruille

M. le docteur Butruille qui vient d'être nommé officier d'Académie, est chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et des Hospices.

Nous le féricitons.

Marius VÉRAN.

Conseil municipal. — La fin session ordinaire de 1902 a été close le 28 février dernier. Par suite, le Conseil se réunira à une date qui sera ultérieurement fixée.

Naissance. — Nous apprenons que Mme Billon, dame de notre ami Paul Billon, inspecteur du travail, vient de donner naissance à une fillette à laquelle on a donné les noms de Renée-Raymonde-Jeanne.

Nos meilleures félicitations aux parents, tous nos vœux pour la bébé.

Deux battues à la frontière. — Hier matin, la brigade de sûreté de Roubaix, de concert avec la gendarmerie de Mouscron, la police et la gendarmerie de Wattrelos et la sûreté de Tourcoing, a fait une battue sur la zone frontière, depuis Herseaux jusqu'au Risquons-Tout, en passant par la Broche-de-Fer-Bellon, le Puche, le Petit Courtrai et le Mont-à-Leux.

Au cours de cette battue deux arrestations ont été opérées, la première au Petit Courtrai (France), où il a été arrêté Jules Vercomaie, âgé de 29 ans, né à Toutenkin, ayant demeuré dix ans dans cette ville, rue du Coubé, 8, ayant subi plusieurs condamnations pour escroqueries, sous l'inculpation de vagabondage, délit de chasse et tenue d'un jeu de bonneteau.

Vercomaie a été écroué à la gendarmerie de Wastrelos.

Le deuxième arrestation a eu lieu au Bellon (Belgique). C'est celle de Brunnel Alphons, 23 ans, né à Roubaix, sans domicile fixe, sous l'inculpation de rébellion et vagabondage. Celui-ci a été conduit à Mouscron.

Cette première battue a été terminée à 3 heures 1/2, pour être reprise à 4 heures par la série de Roubaix et la gendarmerie de Mouscron.

Dans cette seconde fouille, les agents ont arrêté : 1° Carlon Léon, né à Tourcoing, le 5 février 1880, demeurant rue Archimède, cour Lorfold, 7, qui tenait un jeu de bonneteau sur Mont-à-Leux (France). Gardon a été écroué à Roubaix ; 2° Wyckels Henri-Joseph, né à Ronco en 1873, arrêté sur le territoire belge en vertu d'un mandat d'amener du parquet belge et écroué à Mouscron ; 3° Schnen Rosalie, 22 ans, arrêtée au Mont-à-Leux en vertu d'un mandat d'ar